

M. Wright:

D. Mais le cultivateur de l'ouest n'était pas, à ce même moment, garanti de recevoir \$1.75. La garantie qu'on lui donnait à l'époque était de \$1.35 et, plus tard, de \$1.55. Ce n'a été qu'à la terminaison de l'opération que le prix de \$1.75 est devenu réglementaire.—R. Le producteur de blé de l'Ontario a reçu quelques montants à titre de compensation.

M. Charlton:

D. En effet, mais ils n'atteignaient pas \$1.75.—R. C'est vrai.

Le très hon. M. HOWE: J'ai toujours pensé que le producteur de l'est s'était fait tondre pendant cette période.

M. Hetland:

D. Ce déficit de 5 millions de dollars ne me semble pas très satisfaisant. A quel compte allons-nous le porter? Au compte-blé ou au compte-céréales secondaires?—R. Il n'y a pas de déficit.

D. Mais il y a un déficit au compte de la mise en commun.—R. Cela n'a rien à faire avec le compte-céréales secondaires.

D. Vous vous êtes servi de certains montants pour acheter du lin, par exemple?—R. Nous avons acheté du lin pour le compte du gouvernement. Normalement, le gouvernement devait nous envoyer un chèque. C'est ce qu'il a fini par faire; mais pas à ce moment-là; nous disposions d'autre part, d'un montant considérable d'argent.

D. L'argent des cultivateurs?—R. L'argent des cultivateurs.

D. L'argent du blé?—R. Nous avons donc prêté au gouvernement les fonds qui se trouvaient dans notre propre organisation en leur comptant l'intérêt que prennent les banques. A mon avis, et exprimé en termes courants, ce fut là toute l'opération.

D. Était-ce une bonne affaire?—R. Je crois que oui.

D. C'est tout ce que je voulais savoir. Merci.

Le PRÉSIDENT: Avez-vous d'autres questions à poser au sujet de la page 11? Je ne voudrais pas vous hâter, mais s'il n'y a plus de problèmes à soulever concernant la page 11, je demanderai à M. McIvor de continuer en commençant au début de la page 12.

Le très hon. M. HOWE: Ne pourrions-nous remettre la discussion de la page 12 à demain?

Le PRÉSIDENT: C'est au comité à le décider. Cela m'arrangerait.

M. ROSS: Il est maintenant six heures moins le quart, monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT: A quelle heure allons-nous nous réunir demain? Quelle est l'heure qui conviendrait à M. Howe, aux membres du Comité et aux témoins?

Le TÉMOIN: Nous sommes ici et nous sommes prêts à nous conformer aux désirs du Comité.

Le PRÉSIDENT: Alors, à quelle heure nous réunirons-nous demain matin?

M. ROSS: Que diriez-vous de 11 h. 30, monsieur le président?

Le PRÉSIDENT: 11 h. 30. Très bien. La séance est ajournée jusqu'à 11 h. 30 demain matin.

Le Comité s'ajourne.